

Élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 22 heures 53, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Frédérique RUFAS, Directrice DPE

Délégués des listes :

1. Messieurs Pierre VAN OMMESLAEGHE et AUGEZ-SARTRAL, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
2. Messieurs Michel VAN DEN BERGHE et Gérard LENFANT, délégués titulaire et suppléant de la liste SNAPEN
3. Messieurs David CLUZEL et Aurélien BOROT, délégués titulaire et suppléant de la liste FSU
4. Messieurs Jean-Pierre LUCIANI et Etienne SANTUCCI, délégués titulaire et suppléant de la liste STC
5. Messieurs Cyril LEPOINT et Francois DALVERNY, délégués titulaire et suppléant de la liste SE UNSA
6. Monsieur Abdallah AMGHAR, délégué de la liste CGT Educ'action
7. Monsieur Fabrice LABROUSSE, délégué de la liste CFTC EPR
8. Messieurs Jérôme LENDRES et Cyril MAZZON, délégués titulaires et suppléant de la liste SGEN CFDT
9. Madame Dominique BURLOT et Monsieur Bruno SENTENAC, délégués titulaire et suppléant de la liste SUD Education Solidaires
10. Monsieur Christian ROBERT, délégué de la liste FO
11. Messieurs Thibaut LEMOINE et Norman GOURRIER, délégués titulaires et suppléants de la liste SNCL-SIES-SAGES
12. Monsieur Laurent BOUVIER, délégué de la liste Action et Démocratie CFE CGC

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	2299
Nombre des votants :	411
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	8
Nombre de suffrages valablement exprimés :	403
Nombre de sièges à attribuer :	4

LM

Listes en présence

Listes en présence	SNALC	SNAPEN	FSU	STC	UNSA	CGT	CTFC EPR
Nombre de voix	20	6	119	0	54	50	2

Listes en présence	SGEN CFDT	SUD	FO	SNCL SIES SAGES	CFE CGC
Nombre de voix	91	26	27	2	6

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

100,75

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SNALC	0
SNAPEN	0
FSU	1
STC	0
UNSA	0
CGT	0
CFTC EPR	0
SGEN CFDT	0
SUD	0
FO	0
SNCL SIES SAGES	0
A ET D CFE CGC	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1/4

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

3

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNALC	20
SNAPEN	6
FSU	59,5
STC	0
UNSA	54
CGT	50

LM

CFTC EPR	2
SGEN CFDT	91
SUD	26
FO	27
SNCL SIES SAGES	2
A ET D CFE CGC	6

La liste SGEN CFDT. a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° 3

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNALC	20
SNAPEN	6
FSU	59,5
STC	0
UNSA	54
CGT	50
CFTC EPR	2
SGEN CFDT	45,5
SUD	26
FO	27
SNCL SIES SAGES	2
A ET D CFE CGC	6

La liste FSU..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3.

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNALC	20
SNAPEN	6
FSU	39,7
STC	0
UNSA	54
CGT	50
CFTC EPR	2
SGEN CFDT	45,5
SUD	26
FO	27
SNCL SIES SAGES	2
A ET D CFE CGC	6

La liste ...UNSA... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4.

LM

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SNALC	0
SNAPEN	0
FSU	2
STC	0
UNSA	1
CGT	0
CFTC EPR	0
SGEN CFDT	1
SUD	0
FO	0
SNCL SIES SAGES	0
A ET D CFE CGC	0

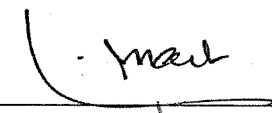
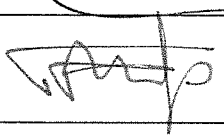
D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

SANS OBJET

E. Observations

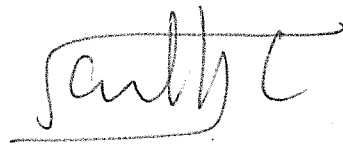
Certains personnels GRETA n'ont pas pu voter de par des difficultés d'accès aux boîtes académiques en ac-toulouse. fr.

F. Emargements

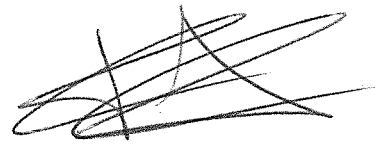
Le président Laurent MACH	
La secrétaire Frédérique RUFAS	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	

LM

Van Ammerlaeghe Pierre



CHUZEL David
Observations ^{FU} en amexe

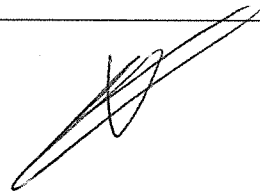


LEPOINT Cyril





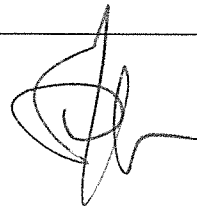
LENDRES Jérôme

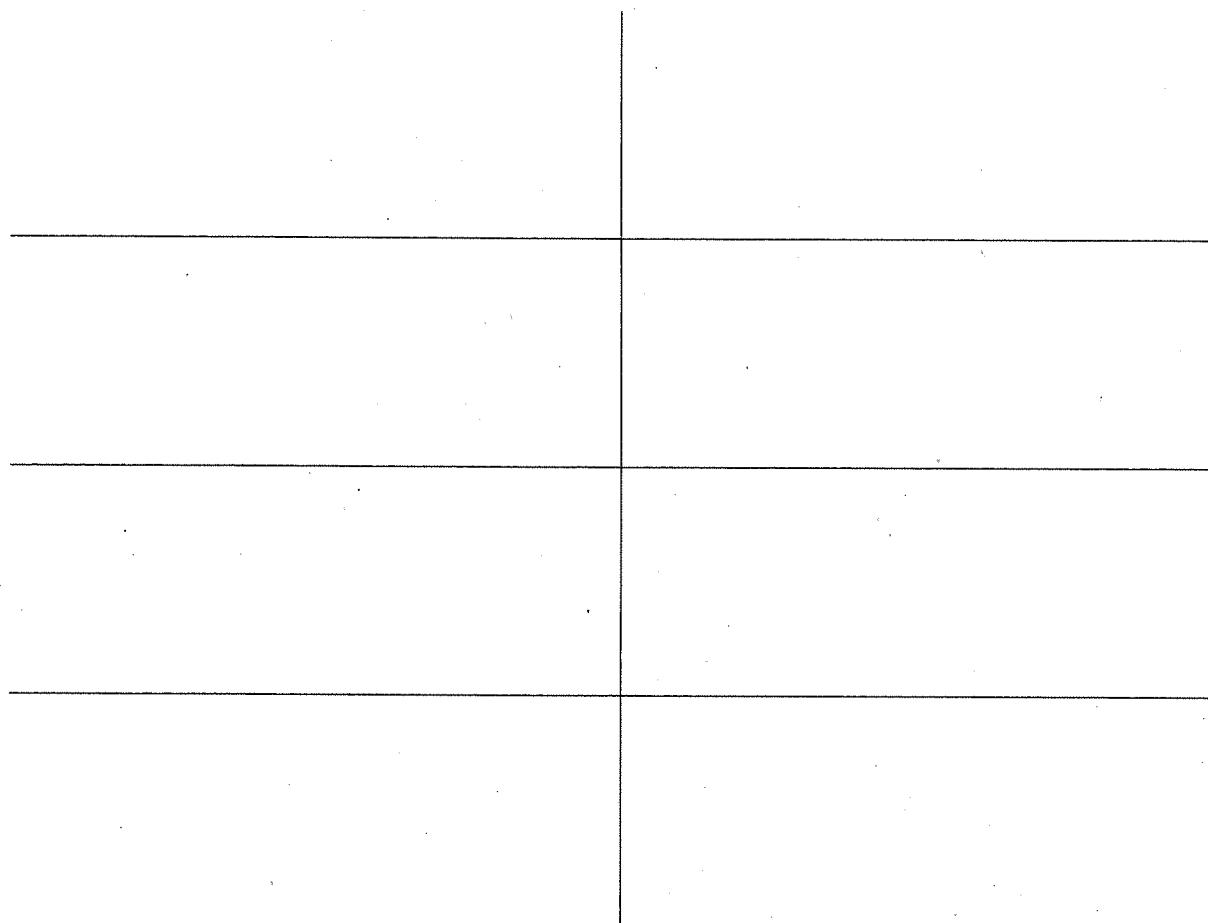


Quint - ROBERT



Abdellah ANGHAN







PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels ENS, EDU et PSYEN de Toulouse

CCP
15

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 299	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 12
B. Nombre de votants	B = 411		Nombre de sièges à pourvoir P = 4
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 8		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 403		$G = \frac{D}{P} = \frac{403}{4} = 100,75$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2eme siège	3ème siège	
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	20	0				0
SNAPEN	SNAPEN	6	0				0
AVEC LA FSU POUR GAGNER	FSU	119	1		2° - 59,50		2
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	0	0				0
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	54	0			3° - 54,00	1
CGT Educ'action CCP des contractuels	CGT Educ'action	50	0				0
CFTC ENS, PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	2	0				0
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	91	0	1° - 91,00			1
Sud éducation - Solidaires	SUD	26	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	27	0				0
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		2	0				0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	6	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

AN
AB
JL

PC

CL

WJ
CR

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

ELEMENTS de la FM PORTES AU PV de la CCP des NT Ens. Edu. O.

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de PIAL, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclus a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.

